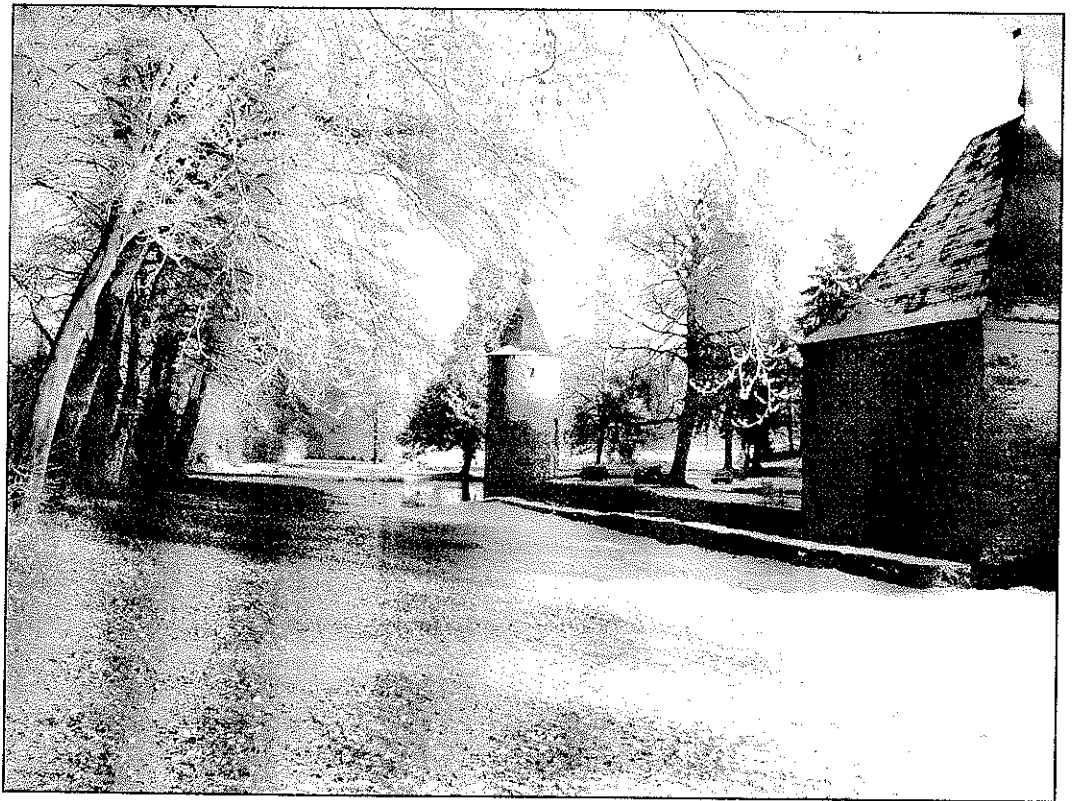


Commune

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL DE L'ENTITÉ



Château d'Acoz

Bimestriel
Février 2002

Numéro **168**



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Site INTERNET.

Dans le cadre de la réalisation du site communal, le Collège a décidé d'y faire apparaître les adresses utiles. Les indépendants et les personnes qui exercent une profession libérale peuvent s'ils le désirent en faire la demande et communiquer leurs coordonnées à l'Echevin Eric BEAUCLAIRE, chargé de l'informatique et des relations publiques.

CONSEIL COMMUNAL DU 23 OCTOBRE 2001

INTERPELLATION DU PUBLIC : Problème de la E 420 par Mr Etienne DUVIEUSART

Confrontées à une récession économique dévastatrice d'emplois, les régions les moins équipées en infrastructure en souffriront le plus ; Charleroi se trouve dans un «cul de sac».

L'Europe lui propose de se désenclaver en réalisant le seul chaînon manquant dans le réseau autoroutier européen de Stockholm au Sud de l'Europe.

Pour de nombreux concitoyens, renoncer à cette infrastructure, c'est renoncer à l'avenir de Charleroi.

Quant au tracé de l'actuelle Nationale 5, il fallait choisir entre la sécurité ou la vitesse ; pour moi qui ai vu de mes yeux 31 morts sur cette route, je m'associe également à la demande de tous les riverains de la Nationale 5 et à tous les usagers qui vivent deux fois par jour un calvaire sur cette route qu'une solution moderne intervienne qui nous délivre de la perspective catastrophique d'un nouveau Martelage à Loverval.

Mais dans la réflexion et la consultation populaires à ce sujet, les Gerpinoises et les Gerpinois doivent rester unis et rien ne serait plus désastreux pour la paix et la prospérité de notre commune que de lancer des suggestions de nature à opposer les uns contre les autres, certains quartiers, voire certains anciens villages.

Notre combat commun à tous les Gerpinois pour la E420 doit être : pas n'importe où, pas n'importe comment !

Pas n'importe où :

Le MET, non pas sur base de préférences personnelles mais de conclusions d'un bureau de consultant extérieur indépendant, s'est clairement prononcé pour le tracé ouest.

Gerpennes avec fair-play s'est abstenue de toute démarche à cet égard et ne peut se voir adresser aucun reproche par les communes voisines mais elle doit être libre de faire valoir cette étude objective ; nous devons en reprendre les conclusions pertinentes et les faire prévaloir auprès des Autorités régionales.

TSC	
SOMMAIRE	
Decision du Conseil communal	p. 3
Festivités	p. 8
Social	p. 9
C.P.A.S.	p. 11
Sport	p. 12
Environnement.....	p. 12

Pas n'importe comment :

Les techniques actuelles :

- Mises en tranchée ou en tunnel
- Revêtements insonorisants
- Barrières antibruit
- Verdurations et boisements
- Aménagements des accès et échangeurs
- Acquisitions amiables des propriétés souffrant d'un certain seuil de gêne, etc...

Diminuent sinon suppriment les nuisances. La E420 apportera ainsi à nos navetteurs carolorégiens et aux parents des enfants qui fréquentent les écoles une amélioration de qualité de vie, dégagera nos voiries communales et renforcera la sécurité.

De grâce, réunissez toutes les Gerpinoises et tous les Gerpinois de bonne volonté sous le mot d'ordre.

Charleroi ne peut être un désert, le Sud de Charleroi ne peut être un enfer. Mettons-y toutes nos énergies.

Réponse du Collège échevinal par Mr Roland MARCHAL, Bourgmestre

Mr MARCHAL note la préoccupation de Mr DUVIEUSART sur la situation économique de la région de Charleroi et la nécessité de dévier vers le R3 le charroi lourd descendant vers Loverval.

Il précise d'autre part avoir reçu la confirmation qu'une consultation préalable à l'étude d'incidences et volontaire de la population est prévue le 14 janvier 2002 (reportée) et que celle-ci portera sur les trois tracés figurant sur la plan adressé aux communes concernées par le Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire.

Le processus consultatif qui devrait durer environ 2 ans, permettra aux citoyens, aux associations et groupements de présenter leurs observations et de faire valoir des solutions alternatives acceptables pour le cadre de vie et la protection environnementale.

La motion qui sera proposée au Conseil communal dans quelques instants tiendra compte de ces éléments.

Intervention de Mr Daniel VAN DAEL

Le Conseil permet ensuite à Mr Daniel VAN DAEL d'intervenir pour lui faire part des préoccupations des habitants du quartier de Lormaleau sur le même sujet.

1. Motion sur la E 420 (sur proposition conjointe du Collège échevinal et du groupe PSC)

Après présentation par le Bourgmestre et l'urbaniste communale du processus consultatif prévu par la Région Wallonne, le Conseil communal adopte à l'unanimité la motion suivante :

(suite en page 5)

(suite de la page 3)

Ayant reçu la confirmation qu'une consultation préalable à l'étude d'incidences et volontaire de la population est prévue le 14 janvier 2002 et que celle-ci portera sur les trois tracés figurant sur le plan adressé aux Communes concernées par le Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire ;

Regrettant le caractère tardif de la transmission de renseignements tangibles, ce qui a pour effet de pénaliser les Communes qui disposeront de trop peu de temps pour opposer une argumentation de qualité dans le cadre notamment de l'étude d'incidences ;

Que le premier de ces trois tracés, à savoir celui proposé par le M.E.T. à l'ouest en vue de son inscription au plan de secteur (Nalinnes – Jamioux – Marcinelle), et que deux autres variantes respectivement situées à l'est (Gerpinnes – Les Flaches – Joncret – Loverval – Chamboragneau) et sur le tracé de la N5 ont été suggérés pour susciter une concertation la plus large possible.

Que sur les trois tracés soumis à la consultation, un seul (en l'occurrence celui situé à l'ouest) a fait l'objet d'une étude approfondie alors que les deux autres tracés paraissent avoir été totalement improvisés ;

Que, dans le cadre de la réunion d'information officielle tenant lieu de consultation volontaire souhaitée par le Gouvernement wallon et préalable à l'étude d'incidences, la parole sera donnée à quiconque en exprimera le souhait, qu'il s'agisse de particuliers ou de représentants de Comités ou Groupements ;

Que la Commune pourra également à cette occasion exprimer sa position et ses propositions au cours de cette même séance ;

Que cette séance sera annoncée par voie d'affichage et que le Collège échevinal s'engage à assurer largement la publicité de cet événement ;

Qu'au cours de cette consultation, une permanence avec ouverture tardive sera assurée dans un ou plusieurs locaux communaux afin de permettre aux citoyens de consulter et de prendre connaissance de tous les documents relatifs à ce dossier ;

Qu'à l'issue de cette phase de consultation, l'auteur de projet désigné pour réaliser l'étude d'incidences après avoir examiné le projet présenté par le M.E.T. examinera les alternatives éventuellement proposées en établissant notamment le relevé et la cartographie ;

Que ces éléments feront l'objet d'une analyse et d'une sélection des tracés sur base d'une grille d'évaluation qui sera définie par l'ensemble du Gouvernement wallon ;

Que chaque Administration communale sera tenue d'organiser, dans le cadre de cette étude d'incidences, une réunion d'information à laquelle la population sera invitée ;

Que seront également convoqués le Gouvernement wallon, l'auteur de l'étude d'incidences, l'Autorité compétente, les Administrations compétentes et le Conseil communal qui pourra déléguer deux membres au plus ;

Qu'après l'adoption provisoire du projet de modification du plan de secteur, une enquête publique sera à nouveau organisée et que l'avis du Conseil communal sera une dernière fois sollicité ;

Que toute la procédure de consultation durera au minimum 24 mois ;

Que le Conseil communal souhaite attirer l'attention sur divers points incitant à la réflexion :

Que le trafic sur la N5 semble dominé par les trajets domicile – travail et domicile – école. A telle enseigne que pendant la période des vacances et congés payés, la fluidité du trafic s'améliore considérablement. Une enquête réalisée par le CREAT sur l'origine et la destination des usagers révèle que près des _ des véhicules ont pour destination Charleroi ;

Que l'objectif déclaré du Gouvernement wallon est d'adopter après une large consultation des populations concernées la solution la moins nuisible du point de vue du cadre de vie ;

Le Conseil communal, à l'unanimité,

émet l'avis qu'il convient d'encourager toute initiative visant à s'inscrire dans le processus de développement durable ;

considère inacceptable tout tracé qui porterait atteinte au cadre de vie des habitants de n'importe quelle commune, tant au niveau de l'habitat que de l'environnement ;

réclame la protection de la ceinture verte de Charleroi ;

ne souhaite pas rejeter sur d'autres les nuisances mais entend participer à toute recherche de solution qui pourrait faire l'objet d'un consensus en tenant compte que tous les projets envisagés devront présenter un niveau égal de protection environnementale notamment par la réalisation de tronçons souterrains aux endroits sensibles ;

demande que les itinéraires au départ de Philippeville soient également étudiés ;

refuse que le tracé immuable du Tour Sainte Rolende soit coupé par une autoroute à Tarcienne et à Joncret ;

s'engage, dans le cadre des diverses enquêtes publiques et consultations, à privilégier toutes solutions susceptibles de répondre au mieux aux attentes et aux intérêts de la population en veillant à réduire au maximum les incidences nuisibles sur l'environnement ;

transmet copie de la présente motion au Ministre-Président de la Région wallonne, au Parlement wallon, aux Ministres wallons des travaux publics et de l'Aménagement du Territoire, aux Parlementaires tant régionaux que fédéraux de la région de Charleroi, aux Conseils communaux de Walcourt, de Châtelet et d'Ham-sur-Heure-Nalinnes.

- Par 20 voix et 1 abstention, le Conseil communal émet des avis d'approbations sur les modifications budgétaires 2001, de la Fabrique d'Eglise St Léon de Lausprelle, St Martin d'Acoz, St Nicolas de Joncret et Ste Radegonde de Villers-Poterie. L'intervention communale n'est pas modifiée.

Par 20 voix et 1 abstention, le Conseil communal émet un avis d'approbation sur les budgets de l'exercice 2002

-Fabrique d'Eglise St Martin d'Acoz, recettes : 8.718,08 €, dépenses : 8.718,08 €. L'intervention communale s'élève à 6.655,89 €

La Fabrique d'Eglise St Nicolas de Joncret, recettes : 9.307,28 €, dépenses : 9.307,28 €. L'intervention communale s'élève à 8.380,41 €

La Fabrique d'Eglise Ste Radegonde de Villers-Poterie, recettes : 10.250,63 €, dépenses : 10.250,63 €. L'intervention communale s'élève à 8.017,63 €.

La Fabrique d'Eglise de Gerpinnes, recettes : 60.442,20 €, Total des dépenses : 60.442,20 €. L'intervention communale s'élève à 35.884,20 €.

La Fabrique d'Eglise St Remi de Gougny, recettes : 11.531,40 €, dépenses : 11.531,40 €. L'intervention communale s'élève à 9.854,67 €.

- Le Conseil communal, décide d'approuver la réalisation des travaux de renouvellement des installations pour l'amélioration de l'alimentation dans la rue de la Source et la rue du Calvaire.
- Le Conseil communal à l'unanimité, sur proposition des groupes, décide que la représentation de notre Commune au sein du Conseil de la Communauté urbaine du Pays de Charleroi, du Val de Sambre et du Sud-Hainaut est fixée comme suit : Groupe PSC : G. GENIESSE, Groupe PRL : B. TOUSSAINT-VERDIN, Groupe PLUS: D.DEVILLE et Le Bourgmestre, R. MARCHAL.
- Le Conseil communal à l'unanimité, décide qu'il sera passé des marchés ayant pour objet : Le placement d'une alarme à la salle de Loverval et à la salle des Guichoux. Le prix estimé est fixé à 3718,4 € par salle.

6. Le Conseil communal, à l'unanimité décide de proposer à la Députation permanente du Conseil Provincial du Hainaut, de désaffecter des superficies de 1710 m2 et 2615 m2 de la voirie communale, chemins n°s 37 et 38 de l'atlas des chemins de la commune de Gerpinnes ainsi qu'il est prévu au plan du géomètre Renotte. La partie désaffectée est destinée à être vendue à Madame Ghislaine Cleenwerck de Crayencour, pour le prix de deux cent seize mille deux cent cinquante francs.
7. Le Conseil communal, à l'unanimité décide d'approuver les termes de la convention 2001 de développement rural ainsi que le programme proposé, à savoir : la réalisation d'une maison de village à Lausprelle pour un coût global estimé à 550.000 €.
8. Le compte communal de l'exercice 2000 est approuvé à l'unanimité aux montants suivants :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Droits constatés au profit de la commune	418.103.597	262.294.468
- non-valeurs et irrécouvrables	1.505.922	187.020
= Droits constatés net	416.597.675	262.107.448
- engagements	346.749.848	192.680.644
= Résultat budgétaire de l'exercice	69.847.827 FB	69.426.804 FB
Engagement de l'exercice	346.749.848	192.680.644
- imputations comptables	336.104.053	148.980.448
= engagements à reporter de l'exercice	10.645.795	43.700.196
Droits constatés nets	416.597.675	262.107.448
- imputations comptables	336.104.053	148.980.448
= résultat comptable de l'exercice	80.493.622 FB	113.127.000 FB

9. Le Conseil communal, à l'unanimité **s'oppose** fermement à la fermeture du bureau de poste de Gerpinnes-centre et mandate le Collège échevinal afin de mettre tout en œuvre pour éviter que la population gerpinnoise ne souffre de décisions contraires à sa «bonne administration».
10. Sur proposition du groupe PRL, Melle Michelle COPMANS, déléguée à l'Agence Locale pour l'Emploi, est remplacée par Mr Marcel DELBART.

SEANCE A HUIS CLOS

Le Conseil communal, désigne :

Mademoiselle LEPRINCE Magali et Madame DAL Anne (religion catholique), Madame MALAISE Catherine et Mademoiselle POISMAN Ingrid, (morale), Madame SIMONET Laure (religion protestante), Mademoiselle LECERF Ariane, Mademoiselle JACQUET Maud, Madame BORGNET Bernadette, Madame DESSOMME Anne-Marie, Madame BOUZIN Christine et Madame DALOZE Céline (primaire). Mademoiselle POULAIN Sophie, Madame DECHEFF Danièle et Madame DUCHESNE Nathalie (maternelle), Mademoiselle HOSPEL Céline (adaptation). Mademoiselle VAN RAEMDONCK Laurence (seconde langue), Madame SAINTES Jocelyne (Education Physique).

Le Conseil communal, décide d'accorder une interruption de carrière à mi-temps pour la période du 01/10/2001 au 30/06/2002 à Madame NOLLEVAUX Bénédicte.

CONSEIL COMMUNAL DU 27 NOVEMBRE 2001

INTERPELLATION DU PUBLIC Problème de la E 420 par Madame Brigitte PHILIPPE. Représentante des agriculteurs dans le comité de défense de Gerpinnes.

EXPOSE :

La question que je souhaite poser concerne le projet de dédoublement de la Nationale 5 (E240), plus exactement certains effets possibles sur les exploitations agricoles.

Quelles garanties avons-nous qu'une fois le tracé définitif établi, les zones concernées lors de la demande de modification des plans de secteur retrouveront leur fonction initiale, c'est-à-dire les zones agricoles en zones agricoles ?

A la conférence du mardi 13, le représentant du MET a évoqué une zone de 200 ha sur Gerpinnes, qui pourrait être affectée à usage industriel ou d'habitation. Pouvez-vous nous apprendre où exactement se situe ce(s) terrain(s) ?

Réponse du Collège échevinal par Mr Roland MARCHAL, Bourgmestre

Question 1 : Les zones concernées retrouveront-elles leur fonction initiale : OUI sans aucune réserve.

Question 2 : Interrogée à ce sujet, l'Intercommunale IGRETEC précise que les zonings actuels comptent environ 25 % d'espaces disponibles. Parmi les zones d'extension envisagées figure, dans notre commune, la zone teintée en violet au plan de secteur dans le bois de Roumont.

Il s'agit en fait d'une zone prévue anciennement pour l'extension des bassins de décantation, projet abandonné depuis, et qui, en outre, est un bois classé. Il serait dès lors nécessaire d'adopter un plan d'aménagement dérogatoire pour affecter cette zone à usage industriel, ce qui n'est pas envisageable. Conclusion : pas d'inquiétude à ce sujet.

1. Par 20 voix et 1 abstention, le Conseil communal émet un avis d'approbation sur :

Le compte de l'exercice 2000 de la Fabrique d'Eglise Saint Hubert de Loverval, recettes : 37667,52 €, dépenses : 35264,22 €, excédent : 2403,30 €

Le budget de l'exercice 2002 de la Fabrique d'Eglise Saint Hubert de Loverval aux montants suivants, recettes : 27.636,55 €, dépenses : 27.636,55 €. L'intervention communale s'élève à 14.027,15 €.

Par 20 voix et 1 abstention, le Conseil communal émet un avis d'approbation sur les modifications budgétaires 1/2001 (admise en urgence), des Fabriques d'Eglise de :

Saint Michel de Gerpinnes, dépenses : 1391,48 €, diminution des dépenses : 1391,48 €.

L'intervention communale n'est pas modifiée.

Saint Remi de Gougnies, dépenses : 442,22 €, diminution des dépenses : 442,22 €.

L'intervention communale n'est pas modifiée.

2. Le Conseil communal, décide de préciser que la reprise de la voirie du lotissement «Lormaleau» décidée le 26 mars 1985 comprend l'assiette du piétonnier reliant la rue Bodson à la voirie intérieure. Ce piétonnier est dès lors incorporé au domaine public.
3. Le Conseil communal, prend connaissance du rapport d'évaluation 2001 des activités développées dans le cadre de la participation de notre commune au programme des «Plans Sociaux Intégrés».

Le Conseil communal, par 13 voix et 8 abstentions, décide de reconduire pour l'année 2002 la participation de notre commune au programme des Plans Sociaux intégrés et approuve le projet ainsi que la composition de la commission d'accompagnement locale.

4. Le Conseil communal, décide d'octroyer une allocation de fin d'année pour l'année 2001 aux membres du personnel communal.

5. Le Conseil communal, à l'unanimité décide qu'il sera passé des marchés ayant pour objets:

- Des travaux de maintenance extraordinaire aux bâtiments communaux. (1239,47 €).
- Des travaux de maintenance extraordinaire aux bâtiments (8676,27 €).
- Système de coupure d'alimentation dans les salles de Fromiée et Hymiée (7436,81 €).
- Des travaux de remplacement des châssis de la cure des Flaches (11042,71 €).
- Des travaux forestiers (16212,04 €).

6. Le Conseil communal approuve à l'unanimité la modification budgétaire n° 2/2001 du CPAS aux montants suivants :

Service ordinaire

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Budget initial	1667113,10 €	1667113,10 €
Augmentation des crédits	42322,19 €	64859,08 €
<u>Diminution des crédits</u>	<u>22438,78 €</u>	<u>44975,67 €</u>
Nouveau résultat	168699,50 €	1686996,50 €

L'intervention communal diminue de 4025,39 € et passe ainsi à 837497,63 €.

7. Le Conseil communal approuve ensuite comme suit la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2001 :

Police : à l'unanimité

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Budget initial	696070,34 €	696070,34 €
Augmentation des crédits	30048,93 €	18220,17 €
<u>Diminution des crédits</u>	<u>34387,07 €</u>	<u>22558,31 €</u>
Nouveau résultat	691732,20 €	691732,20 €

La dotation communale est diminuée de 34387,07 €. et passe à 638777.11 €.

Service extraordinaire : par 13 voix contre 8

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Budget initial	5006767,30 €	4822412,70 €
Augmentation des crédits	1315438,20 €	605146,07 €
<u>Diminution des crédits</u>	<u>13088,78 €</u>	<u>3718,40 €</u>
Nouveau résultat	6309116,88 €	5423840,49 €
Excédent		885276,38 €

Service ordinaire : par 13 voix et 8 abstentions

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Budget initial	10179591,62 €	9597086,80 €
Augmentation des crédits	706289,08 €	189793,82 €
<u>Diminution des crédits</u>	<u>1115,52 €</u>	<u>200846,72 €</u>
Nouveau résultat	10884765,18 €	9586033,90 €
Excédent		1298731,20 €

8. Le Conseil communal approuve à l'unanimité le contenu des points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Intercommunales IDEG, INATEL, IDEFIN, IGRETEC SECTEUR 1, IGRETEC SECTEUR 2, IGRETEC SECTEUR 5, IGH, IHG, ICDI.

9. Le Conseil communal, siégeant à huis clos à l'unanimité désigne :

Monsieur Alex LORGE et Monsieur Eddy LAMBOT (agents contractuels subventionnés).

Mademoiselle DI PAOLO Nathalie, Madame METS Laurence et Mademoiselle FONTAINE Dominique (institutrices primaires).

Mademoiselle LEVEL Stéphanic (maîtresse de moral)

Le Conseil communal accepte la démission de Me MARIQUE Chantal, maîtresse de religion catholique, à la date du 31 octobre 2001 et décide d'agréer la décision du 22/10/2001 par laquelle l'Inspecteur diocésain désigne Madame DAL Anne, en qualité de maîtresse de religion catholique.

NOS VILÂDJES ASBL. entend s'opposer au saccage des villages de l'entité de Gerpennes face à la problématique N5/E420.

L'asbl remercie les habitants pour leur soutien.

CONTACTS: Secrétariat: 071.50.39.53 - Communication: 071.22.05.82

email : info@nosviladjes.org <http://www.nosviladjes.org>

SERVICE COMPTABILITÉ

Nous tenons à informer la population que le service comptabilité de l'administration communale est transféré au deuxième étage. Les personnes éprouvant des difficultés pour s'y rendre, peuvent s'adresser à l'accueil ou au service de la population afin de solliciter la venue sur place d'un agent du service comptabilité.

COMMUNE DE GERPINNES

Le vendredi 8 février 2002 à 19 heures en la salle communale de Gerpennes-Centre, place des Combattants, il sera procédé à la vente publique de 28 lots de houppiers du bois communal de Villers-Potterie.

Pour tous renseignements: s'adresser à M. Christophe MOREAU, agent Division Nature et Forêts (060.41.29.09) ou à l'Administration communale, Mme DELRUE (071.50.90.04).

FESTIVITES

GRAND FEU DES FLACHES

Le vendredi 8 mars

21h00 Andréa Coltagirône, chanteur, animateur, jeux

Le samedi 9 mars

10 h 00 Match préminimes

15 h 00 Départ du cortège

20 h 00 Retour au club pour allumer le bûcher

21 h 00 Soirée dansante animée par DJ «MANU»
(prix aux masqués)



Le dimanche 10 mars

14 h 00 Animation enfantine, clown

Nous avons la chance d'avoir la présence de forains tout le week-end. Carrousel, scooters, buldozer, etc. Alors venez nombreux vous amuser.

GRAND FEU A GERPINNES-CENTRE

Le comité des Fêtes ANIMATIONS ET TRADITIONS VILLAGEOISES de Gerpennes-Centre, organise son grand feu le dimanche 17 février.

Programme des festivités

05 h 00 Bossage des gilles (café «Le Sportif»)

11 h 30 Rondeau des gilles (place des Combattants)

de 11 h 30 à 15 h 00 Grande fricassée traditionnelle
(salle des fêtes)

Au menu : soupe à l'oignon + omelettes variées (nature, fromage, champignons, lard) + pain pour la modique somme de 5 €. En prévente 4 €, chez les commerçants gerpinnois : boucherie Lust-cremerie, boulangerie Wilmot, librairie «La Paperasse», fleurs Ste-Rolende, coiffure Fémini'Tif, supérette Delhaize, Les Jardins d'Alexandre, brasserie de l'Hôtel de Ville

15 h 30 Rassemblement des divers groupes désireux de participer au cortège (place des Combattants)

16 h 00 Départ du cortège carnavalesque avec la participation de divers groupes locaux et régionaux

En attraction : la société de gilles «Les Vrais Amis» de Gerpennes.

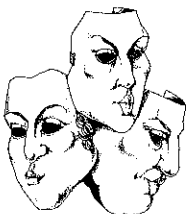
18 h 00 Rondeau des gilles (au quartier de la gare)

19 h 30 Rassemblement des masqués (place des Combattants)

20 h 00 Allumage du bûcher (parc St-Adrien)

20 h 30 Rondeau final des gilles (place des Combattants)

20 h 45 Grand bal masqué (salle des fêtes) animé par «DISCO LIGHT». Entrée gratuite



21 h 00 Remise des prix aux enfants

23 h 00 Remise des prix aux adultes

500 € de prix

Pour obtenir un prix, il faut être déguisé et masqué, participer à tout le cortège ainsi qu'au grand feu et défiler devant le jury qui siègera en la salle des fêtes à partir de 20 h 30.

Nombreuses animations foraines.

Suite aux circonstances survenues en cette fin d'année 2001 au comité ANIMATIONS ET TRADITIONS VILLAGEOISES, celui-ci n'a pu procéder à la distribution du traditionnel cougnou de Noël à nos pensionnés de Gerpennes-Centre. Pour rectifier cet incident, il sera procédé pour Pâques à la distribution d'œufs en chocolat à ceux-ci.

GRAND FEU DE GOUGNIES

Vendredi 22 février 2002

19 h 00 «La choucroute du Gd Claude» souper organisé par le comité des fêtes en la salle Aimé André. Renseignement et inscription au 071/502441 et au 071/504116

Samedi 23 février 2002

Matin Perception de la dîme avec le pendu.

14h30 Cortège carnavalesque sur le thème : «LA CHANSON et LEURS STARS» (départ du quartier de l'Europe)
Avec la participation de la fanfare de Gougnyes

VIN CHAUD – FRIANDISES – RONDEAUX – SAUCISSES GRILLEES

18h00 Remise des prix aux enfants à la salle

19h30 Rondeau à l'Ermitage

20h00 GD FEU à la rue Ste Rolende

21H00 BAL MASQUE ET TRAVESTI à la salle Aimé André organisé par l'asbl «COMITE DES FETES»
Animé par la sono Watt Sound



23h00 Remise des prix 495,79 € de prix

GRAND FEU D'HYMIEE

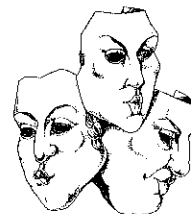
Samedi 23 février

16 h 00 Sortie en batterie

16 h 30 Ouverture des loges foraines

21 h 00 Soirée dansante à la maison de village

23 h 00 Remise des prix aux masqués



Dimanche 24 février

16 h 00 Sortie en musique

16 h 30 Ouverture des loges foraines

21 h 00 Soirée dansante à la maison de village
 21 h 30 Remise des prix aux enfants masqués
 22 h 30 Remise des prix aux adultes masqués
 Bienvenue à tous.

GRAND FEU A JONCRET

Samedi 2 mars

Organisé par le Corps d'Office de la Marche Ste-Rolende. Président : Ph. Ypersielle. Vice-président et Officier payeur : J. Canivet. Officier payeur : L. Ypersielle. Secrétaire : A. Bodson.

Rassemblement du cortège : salle communale, rue des Guichoux à 15 h 30.

Départ du cortège : 16 h : par les rues du village

20 h 00 Allumage du bûcher par les derniers mariés (rue de Fagnet)

21 h 00 Bal.



2^e CONCERT DE PRINTEMPS

«LA GERPINNELLE», chorale des jeunes de Gerpennes, avec la participation de la Chorale Saint-Michel de Gerpennes et la Chorale La Paganella de Gilly, organise son 2^e concert de printemps qui aura lieu le samedi 27 avril 2002 à 19h à l'Eglise Saint-Michel de Gerpennes-Centre.

Nous espérons que vous serez nombreux à venir les écouter. Leur fraîcheur et leur spontanéité ne peuvent que vous conquérir. Les jeunes de 7 à 20 ans qui aiment chanter, sont cordialement invités à venir les rejoindre. Les répétitions ont lieu les samedis de 12h30 à 14h00 dans le local «Le cercle Saint-Michel» situé en face de l'Eglise.

Contact : Mme M. Tinelli, allée des Tarins 21 - 6200 Gerpennes - Tél. 071/50.31.55.

SOUPER DES TROMBLONS

Le comité des TROMBLONS DE GERPINNES-CENTRE a le plaisir de vous inviter à son premier souper le samedi 9 février à partir de 19 h à la Maison de Village d'Hymiée.

Au menu : apéro - boudin noir (chaud ou froid) ou saucisse de campagne, compote de pommes - frites - café, au prix démocratique de 10 € (enfant 6 €).

Inscriptions chez Gauthier Almaer, rue Bockoltz 18, 6280 Gerpennes ou chez Fernand Antoine, tél. 071/50.17.85.

CONCOURS DE BELOTE

Le comité des fêtes des Flaches organise son traditionnel concours de belote le samedi 23 février à 19 h 30 à la taverne des Quatre Chemins à Gerpennes-Flaches. Equipes formées - Prix en espèces.

Inscription : 8 € - Venez nombreux.

CERCLE PHILATELIQUE GERPINNOIS

Le Cercle philatélique gerpinnois sera heureux de vous accueillir chaque 1^{er} mardi du mois à 19h à la salle communale de Gerpennes-centre (face à l'église).

Vous pourrez y acheter tout le matériel nécessaire ainsi que des séries de timbres en bénéficiant d'une remise importante.

Exposés, tombolas, bonne ambiance sont d'office au rendez-vous.

Nous sommes de plus en plus nombreux, venez vite nous rejoindre ! Nous vous annonçons déjà :

CERCLE PHILATELIQUE GERPINNOIS

12^e bourse d'échanges
SAMEDI 9 MARS 2002, de 9 heures à 18 heures

Collège Saint-Augustin
Avenue Astrid 13 - 6280 Gerpennes

Timbres-poste, cartes postales, pièce de monnaie, télécartes, bandes dessinées, vieux papiers
Exceptionnellement : livres en tout genre

Réservation des tables au 071/50.24.36, de Jacques Basselet, rue Van Brusselt 14 à 6280 Gerpennes,
pour le 20 février au plus tard
 (200 BEF/m au compte **001-2038380-01**
 250 m de table disponibles)

Présence de nombreux marchands reconnus
 Entrée gratuite - Tombola gratuite à tout visiteur

Grande publicité dans les journaux, cercles philatéliques, internet...
 A proximité de la N5, vaste parking, salle d'accès facile, pas d'escalier

BAR - RESTAURATION - BIÈRE LOCALE

THEATRE

Le cercle «Walon D'avant Tout» de Gougnies a le plaisir de vous inviter à sa prochaine pièce de théâtre «Li Nec' plus Ultra», comédie en 3 actes de G. Simonis et J. Genders, adaptée en wallon carolorégien et mise en scène par Roger André, qui aura lieu à la salle Aimé André de Gougnies : les **samedi 16 mars à 19 h 30 et dimanche 17 mars à 16 h.**

Contacts : M. Caramin : 071/50.21.50 - D. Remy : 071/50.17.77.
 Prévente : 40 € - Vente : 50 €.

THEATRE L'EQUIPE

Gerpennes, salle communale, place des Combattants, le Cercle «L'Equipe» présente «LAMBERT N'A QU'ENE PAROLE». Comédie gaie en 3 actes de Joseph André. Adaptation carolégienne de Christian Lacroix, **vendredi 22, samedi 23, dimanche 24, vendredi 29 et samedi 30 mars.** En semaine à 19h30, le dimanche à 16h30.

Réservations au 071/50.26.59 ou au Café de l'Hôtel de Ville, place des Combattants à Gerpennes, à partir du 22/02.

SOCIAL

AVIS

ASBL QUATRIEME CENTENAIRE DE LA CHASSE DE SAINTE ROLENDE

IX^e Centenaire de la reconnaissance de la sainteté de Rolende
Urgent appel à tous

Recherchons en prêt ou en don tous souvenirs (livres, images, objets...) liés au culte de sainte Rolende (Rolande) et toutes autres images religieuses pour servir dans le cadre d'une exposition organisée en l'église Saint-Michel à Gerpennes en mars 2003. Un tout grand merci pour votre aide. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à la cure de Gerpennes, (Père Joseph VENNIX) place des Combattants 3 Tél. 071/50.62.43.

CARNET ROSE

CAMBIER Linda, née le 15-08-01 – Loverval
STASI Lola, née le 05-09-01 – Loverval
BENONIT Charles, né le 12-09-01 – Les Flaches
BENONIT Robin, né le 12-09-01 – Les Flaches
DUBOIS Hélène, née le 13-09-01 – Villers-Poterie
TOUIL Emma, née le 18-09-01 – Les Flaches
HUBLET Simon, né le 19-09-01 – Gerpennes-Centre
SERVAIS Marine, née le 20-09-01 – Gougnyes
COURTIN Emile, né le 21-09-01 – Acoz
MARINELLI Mathis, né le 27-09-01 – Les Flaches
FRANC Julien, né le 04-10-01 – Hymiee
DAL Louise, née le 08-10-01 – Gerpennes-Centre
SOUILLON Isaline, née le 08-10-01 – Les Flaches
DAMIT Olivier, né le 10-10-01 – Lausprelle
JACQUEMIN Marine, née le 12-10-01 – Joncret
DEVILLERS Méline, née le 20-10-01 – Acoz
DELMOTTE Valentine, née le 24-10-01 – Gerpennes-Centre
HEUS Léa, née le 26-10-01 – Loverval
MERCIER Amandine, née le 01-11-01 – Les Flaches
DRICOT Margaux, née le 01-11-01 – Les Flaches
BRICHARD Kévin, né le 05-11-01 – Acoz
NARGAUD Tom, né le 06-11-01 – Gerpennes-Centre
AOUFI Inès, née le 12-11-01 – Gerpennes-Centre
MOISE Flavie, née le 13-11-01 – Villers-Poterie
HABEGEMAN Elyse, née le 16-11-01 – Lausprelle
DOUMONT Simon, né le 17-11-01 – Gerpennes-Centre
VOUCHE Juliette, née le 21-11-01 – Gerpennes-Centre
DELFOSSÉ Brittany, née le 21-11-01 – Acoz
THERMOLLE Pauline, née le 25-11-01 – Villers-Poterie
SANTUARI Elise, née le 28-11-01 – Hymiee
BERNARD Marie, née le 05-12-01 – Loverval

FAIM ET FROID GERPINNES

Faim et Froid Gerpennes effectuera sa seconde collecte hivernale les 1^{er}, 2 et 3 février

Nous remercions la population, qui a permis de récolter pour les plus démunis de notre entourage, 2.662 kg de vivres et 83.5956 F. Ce résultat n'a été atteint que grâce à la nouvelle équipe de Villers-Poterie. En effet, certains autres secteurs n'ont pu être couverts par manque de collecteurs. Si chacun pouvait nous suggérer un ou deux volontaires, y compris pour les permanences de magasins... (téléphone 071/20.25.71).

Ces résultats concernent uniquement les collectes de porte-à-porte et des grandes surfaces. Le Champion de Couillet a remplacé le GB de Loverval. Il est préparé de faire le bilan des dons, qui arrivent sur le compte **630-0118000-10 d'Arc-en-Ciel - 1170 Bruxelles** avec la mention «**Projet 07 FF Gerpennes**». A ce sujet, veuillez noter que depuis le 1^{er} janvier 2002, l'exonération fiscale n'est plus obtenue qu'à **partir de 30 euros**.

Pour éviter aux plus démunis de devoir se déplacer jusqu'à l'antenne de la Banque Alimentaire à Couillet, il a été convenu avec le C.P.A.S. d'y créer un dépôt de vivres récoltés.

La prochaine collecte est prévue pour les 1^{er}, 2 et 3 février, avant les vacances de carnaval. Comme par le passé, le nécessaire pour l'attestation fiscale y sera fait, pour les dons qui arriveraient directement ou seraient remis aux collecteurs. On insiste dans ce cas, pour que les noms, prénoms et adresses soient toujours clairement mentionnés.

Nous espérons pouvoir encore compter sur votre aide, et vous remercions d'avance. La misère ne recule pas.

SANTE - AVIS

La section de la croix rouge de Gerpennes organise des cours de B.E.P.S. (Brevet Européen de premiers secours).

Les samedis 02, 09, 16 et 23 mars 2002 de 9h00 à 12h00, au Centre culturel à Acoz-Lausprelle.

Ces cours sont accessibles à toute personne ayant atteint l'âge de 13 ans.

Le prix de cette formation est de 20 _ à payer lors du premier cours.

Renseignements et inscriptions: Monsieur André EVRARD 071/50 34 33 - 0496/85 16 38.

**Groupe Alcooliques Anonymes, rue Schimdt, 1 salle n°1
6280 Gerpennes-Centre**

Réunion tous les mercredis de 20h00 à 22 h00. Permanence téléphonique 24h/24: 071/32.46.68.

ETE SOLIDAIRE

1. Jobs étudiants : Eté Solidaire, je suis partenaire

L'administration communale proposera aux jeunes étudiants gerpinois âgés de 15 à 21 ans un travail rémunéré pendant les vacances scolaires d'été entre le 1er juillet et le 31 août 2002.

A) «**Coups de balai**» sensibilisera les jeunes à leur cadre de vie en nettoyant les voiries de Gerpennes pendant un maximum de 15 jours.

B) «**Respect de l'Environnement**» sensibilisera les jeunes à leur cadre de vie en entretenant les quartiers, venelles et parcs de Gerpennes pendant un maximum de 15 jours.

C) «**Solidarité Senior**» sensibilisera les jeunes aux relations intergénérationnelles avec les personnes âgées en leur rendant service dans leur quotidien (petits travaux intérieurs et extérieurs) et en leur proposant une écoute pendant un maximum de 15 jours.

Cela vous intéresse ? Envoyer votre lettre de motivation et votre CV à l'administration communale de Gerpennes à l'attention de :

Madame MOREAUX
Echevin des Affaires sociales
Candidature Eté Solidaire
11, Avenue Reine Astrid
6280 Gerpennes

Renseignements : service social 071/ 50.90.47

2. Animations Sports et Nature, Animations Musicales et théâtrales

L'administration communale organisera pendant les vacances scolaires d'été des animations culturelles et sportives s'adressant aux jeunes de 8 à 12 ans durant les vacances scolaires d'été entre le 1er juillet et le 31 août 2002.

Programme :

- **Initiation aux pratiques sportives**
- **Initiation à la musique et au chant**
- **Initiation théâtrale**
- **Découverte nature sur le thème de l'eau**

Encadrement :

Animateurs nature, animateurs musique, animateurs théâtre, animateurs sportifs

Cela vous intéresse ? Envoyer votre lettre de motivation à l'administration communale de Gerpennes à l'attention de :

Madame MOREAUX
Echevin des Affaires sociales
Candidature Animations sportives et natures
Candidature Animations musicales et théâtrales
11, Avenue Reine Astrid
6280 Gerpennes

Renseignements : service social 071/ 50.90.47

3. «NOUVEAU» Stage de spéléologie

L'administration communale organisera pendant les vacances scolaires d'été un stage de spéléologie (enseignement et pratique) durant 10 jours pour les jeunes de 12 à 14 ans et 15 à 18 ans. Le projet comprend 2 stages d'une semaine construit sur le même programme. Le premier débutera la dernière semaine de juillet et le deuxième se terminera la première semaine d'août 2002.

Conditions :

- Bonne condition physique
- Autorisation des parents
- Légère participation financière

Programme :

- Apprentissage des nœuds
- Initiation et connaissance du milieu
- Apprentissage au respect de l'environnement et du travail en équipe
- Matériel didactique
- Initiation à l'escalade sur rocher ou en salle
- Initiation aux techniques de cordes en spéléologie
- Guidages dans deux grottes (Haquin, Eglise)
- Parcours de nuit et jeux spécifiques
- Repas «préhistorique»

Encadrement :

Guides spéléologiques reconnus par l'Union Belge de Spéléologie et attitrés par l'ADEPS.

Cela vous intéresse ? Envoyer votre lettre de motivation à l'administration communale de Gerpinnes à l'attention de :

Madame MOREAUX
Echevin des Affaires sociales
Candidature Stage spéléologie
11, Avenue Reine Astrid
6280 Gerpinnes

Renseignements : service social 071/ 50.90.47

4. Initiation à l'archéologie

L'administration communale organisera pendant les vacances scolaires d'été 2002 une initiation à l'archéologie pour les jeunes de 15 à 18 ans.

Connaissance du milieu, Fouilles (Enseignement et pratique) et découverte au programme, ..., pourquoi pas ?

Cela vous intéresse ? Envoyer votre lettre de motivation à l'administration communale de Gerpinnes à l'attention de :

Madame MOREAUX
Echevin des Affaires sociales
Candidature Initiations à l'archéologie
11, Avenue Reine Astrid

6280 Gerpinnes

Renseignements : service social 071/ 50.90.47

5. Job Service

Ce service est à votre disposition si vous êtes demandeurs d'emploi. En effet, vous pouvez consulter les offres d'emploi et de formations (annonces du Forem et Carrefour Formation, journaux du week-end) ainsi que demander une aide pour la réalisation de votre curriculum vitae.

Renseignements : service social 071/50.90.47

HORAIRE DU BIBLIOBUS

Les jeudis 17/1, 7/2, 7/3, 28/3, 2/5, 23/5, 18/6, 19/9, 10/10, 7/11, 28/11, 19/12/2002

- à Hymiee, école communale - Place : de 9h15 à 10h30
- à Gerpinnes Flaches école communale - Rue Paganetti, 1 : de 10h45 à 12h00 et de 13h30 à 15h00
- à Acoz, Cité Pouleur : de 15h10 à 15h50
- à Acoz, place de l'Eglise : de 16h00 à 17h00
- à Joncret, place des Marronniers : de 17h45 à 18h45
- à Hymiee, place : de 19h00 à 20h00

Les vendredis 18/1, 8/2, 8/3, 29/3, 3/5, 24/5, 14/6, 20/9, 11/10, 8/11, 29/11, 20/12/2002

- à Lausprelle, école communale - rue de Villers, 81 : de 9h15 à 12h00 et de 13h30 à 15h00
- à Gerpinnes, parking de l'administration communale : de 15h30 à 16h30
- à Villers-Poterie, place de l'Eglise : de 17h30 à 18h30
- à Gougnyes, place : de 18h45 à 19h45

Les vendredis 25/1, 22/2, 15/3, 19/4, 10/5, 31/5, 21/6, 18/10, 15/11/2002

- à Gougnyes, école communale de 13h30 à 15h00

Le prêt de livre est entièrement gratuit. L'inscription annuelle est de 0.50 € pour les enfants et de 1.25 € pour les adultes.

C.P.A.S.

Le C.P.A.S. de Gerpinnes a réintégré ses locaux à ACOZ, rue des Ecoles 31.

Vous pouvez rencontrer l'assistante sociale en charge de votre dossier lors des permanences organisées comme suit :

1. ACOZ - Mademoiselle LEGROS - le vendredi de 8h30' à 15h30'.
2. GOUGNIES et VILLERS-POTERIE - Madame DESMANET - le mardi de 8h30' à 15h30'.
3. JONCRET, FROMIEE, HYMIEE et GERPINNES (en partie) - Madame DUPONT, le mercredi de 8h30' à 15h30'.
4. LOVERVAL et GERPINNES Centre - Mesdames RAPS et JACQUES - le jeudi de 8h30' à 15h30'.
5. Service de Gardiennes Encadrées - Madame MOULU - les lundis et jeudis de 8h30 à 12 heures.

De même, vous pouvez nous contacter en formant le 071/50.29.11.

Le Président, Monsieur Alain STRUELENS, est pour sa part à votre disposition les mercredis de 15 à 17 heures au C.P.A.S., et les deuxièmes et quatrièmes samedis du mois de 10 à 12 heures à l'Administration communale.

Nous vous rappelons que le C.P.A.S. met à votre disposition :

- consultations juridiques gratuites, le 1er mardi du mois de 17 à 19 heures
- prêt de matériel sanitaire
- repas à domicile
- service de gardiennes encadrées
- petit dépannage à domicile

SPORT

MERITE SPORTIF GERPINNOIS

Sous l'égide de l'échevinat des Sports, l'administration communale organisera cette année le TROPHEE DU MERITE SPORTIF GERPINNOIS relatif à la saison 2001.

Après une année de transition, l'attribution du trophée reprend sa place traditionnelle en début d'année. Retour à la tradition également en ce qui concerne le mode d'attribution. Deux prix seront en effet attribués, le mérite sportif proprement dit, toutes

catégories confondues et le trophée du dirigeant de l'année, afin de récompenser ceux qui se dévouent sans compter pour l'essor du sport dans notre entité.

Les candidatures sont à adresser à : Monsieur Joseph Marchetti, Echevin des Sports Maison Communale de et à 6280 Gerpennes pour le 28 février 2002 au plus tard.

Tous les clubs de l'entité seront avertis par courrier individuel et recevront le règlement de l'organisation.

NATURE ET ENVIRONNEMENT

Calendrier des différentes collectes de déchets ménagers

A) Collectes hebdomadaires des immondices :

Les collectes hebdomadaires des immondices sont fixées au:

- **Lundi** pour Acoz, Gerpennes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval.
- **Mardi** pour Fromiée, Gerpennes-centre, Gougnyes, Hymiée, Villers-Poterie.

A l'occasion des jours fériés de l'année 2002, ces collectes hebdomadaires seront modifiées comme suit:

Jour férié	Date	Remplacement
Pâques	Lundi 01/04/2002	Samedi 30/03/2002
Pentecôte	Lundi 20/05/2002	Samedi 18/05/2002
Armistice	Lundi 11/11/2002	Samedi 09/11/2002

B) Collectes sélectives de papiers et cartons :

Les collectes sélectives de papiers et cartons organisées en porte à porte dans l'entité auront lieu aux dates suivantes :

	Février 2002	Mars 2002	Mai 2002	Juin 2002
Acoz, Gerpennes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval.	Lundi 11	Lundi 11	Lundi 13	Lundi 10
Fromiée, Gerpennes- Centre, Gougnyes, Hymiée, Villers-Poterie.	Mardi 12	Mardi 12	Mardi 14	Mardi 11

C) Collectes sélectives de verre :

Les prochaines collectes sélectives de verre organisées en porte à porte dans l'entité auront lieu aux dates suivantes :

	Mars 2002	Mai 2002
Acoz, Gerpennes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval.	Lundi 11	Lundi 13
Fromiée, Gerpennes- Centre, Gougnyes, Hymiée, Villers-Poterie.	Mardi 12	Mardi 14

Dépôts volontaires au parc à conteneurs

Le parc à conteneurs est situé: Rue J.J. Piret à Joncret (Tel.: 071/50.30.07).

Ses heures d'ouverture sont décrites ci-dessous :

Horaire du parc à conteneurs	
En semaine	De 11 à 17h
Le samedi	De 8 à 16h

A l'occasion des jours fériés de l'année 2002, le parc à conteneurs sera fermé suivant le calendrier ci-après :

Jour férié	Fermeture correspondante
Férié Parc	Samedi 09/02/2002
Férié Parc	Samedi 30/03/2002
Pâques	Lundi 01/04/2002
Fête du travail	Mercredi 01/05/2002
Ascension	Jeudi 09/05/2002
Férié Parc	Samedi 18/05/2002
Pentecôte	Lundi 20/05/2002

(suite en page 14)

Le prochain bulletin communal paraîtra aux environs du 25 mars.

Vos insertions doivent nous parvenir avant le 11 février.

Sont prioritaires, les articles adressés sur support papier + disquette 3,5 uniquement ou par mail à une des adresses suivantes : ebeauclaire@gerpennes.be ou bbouillon@gerpennes.be



Adresse internet : [Http://www.lemagnolia.com](http://www.lemagnolia.com)

Conférences organisées par le Cercle horticole Régionale " LE MAGNOLIA"
Avec le soutien de la Direction Générale des Affaires Culturelles de la province du Hainaut
Tous nos conférenciers sont agréés par le Ministère de l'Agriculture

Entrée gratuite - Invitation cordiale à tous. - Les conférences débutent à l'heure précise

Section de Gerpinnes : à 19h30 dans la salle communale annexe 1 - rue Schmidt

- Le 11/01/2002 - M. AUGUSTINUS - Les haies d'ornement
- Le 08/02/2002 - M. COPPEE - Les races de pigeons
- Le 08/03/2002 - M. JOURDAIN - Lutte contre les insectes nuisibles
- Le 12/04/2002 - M. DESMET - Le compostage

Section de Loverval : à 19h30 - salle paroissiale - Place Brasseur

- Le 14/01/2002 - M. AUGUSTINUS - Les haies d'ornement
- Le 11/02/2002 - M. COPPEE - Les races de pigeons
- Le 11/03/2002 - M. JOURDAIN - Lutte contre les insectes nuisibles
- Le 15/04/2002 - M. DESMET - Le compostage

Section de Villers-Poterie : à 19h30 - salle des fêtes - Rue des Preules 61

- Le 15/01/2002 - M. COPPEE - Les races de pigeons
- Le 13/02/2002 - M. AUGUSTINUS - Les haies d'ornement
- Le 13/03/2002 - M. DESMET - Le compostage
- Le 17/04/2002 - M. JOURDAIN - Lutte contre les insectes nuisibles

Section de Acoz-Joncret : à 19h30 - salle "Marcel Mélot" rue J.J.Piret

- Le 20/01/2002 - M. AUGUSTINUS - Les haies d'ornement
- Le 18/02/2002 - M. COPPEE - Les races de pigeons
- Le 18/03/2002 - M. JOURDAIN - Lutte contre les insectes nuisibles
- Le 22/04/2002 - M. DESMET - Le compostage

Nous vous rappelons que pour tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions , soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT tél 071/50.22.28



COMMUNE DE GERPINNES

Le 26 novembre 2001
a eu lieu la cérémonie de remise des prix du concours de façades fleuries 2001
organisé par le cercle horticole " Le Magnolia"
sous le patronage de l'Administration Communale
et de la Commission de l'Environnement de Gerpinnes
avec la participation du Centre Culturel, et du Syndicat d'Initiative de Gerpinnes
Il était placé sous l'inspection de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut.



Section de ACOZ-JONCRET

1. STIERS Maurice, 2. VERHULST Jean, 3. LAMBOT Gisèle, 4. CHERMANNE Daniel, 5. FAUVERGENNE Christelle, 6. BINATO Lorian, 7. GALLAND Gérard, 8. SAINTHUILE Monique

Section de GERPINNES

Hors concours TONOLLA Hubert, 1. VANDENBOSCH Jean-Claude, 2. GERARDS Auguste, 3. AUGURELLE Robert, 4. GASPARD André, 5. LEFEVRE Anne, 6. ZAREBSKI Zénon, 7. GENARD Georges, 8. MAHY Jean, 9. MOTTET Frédéric, 10. GERMEAU Christine, 11. MENGEOT Fernande, 12. SCHITTEKATTE Gustave, 13. BOCKOLTZ Fernande

Section de LOVERVAL

1. GEONET Ernest et WATHELET Edgard, 2. WILMOTTE Jacques, 3. LAMBRECHTS José et BRASSEUR Maurice, 4. Mme BROGNIAUX, 5. QUINTART Marc, 6. AUBRY Marcel, 7. BARBIER Roger, 8. FICHEROULLE Fernand

Section de GOUGNIES-VILLERS-POTERIE

1. MILOVANOVIC Miroslava, 2. UVIER Jean, 3. HARBONNIER Jean, 4. VANDEMERGEL Patricia, 5. HOHO Didier, 6. ANDRE François, 7. ANDRE Claire, 8. MATAGNE Joseph, 9. MORIAME Bernadette, 10. BRUYLANDT Jeanne, 11. BAUDRY Muriel, 12. UVIER Alain, 13. DUPUIS André, 14. PHILIPPART Jacques, 15. COLLYNS Achille, 16. GILLE Franz.

CONCOURS DE RUE FLEURIES

Cette année un concours de rue fleuries était organisé c'est le **Chemin Sainte Rolende** qui a été désigné lauréat avec une participation de 90% .
Les participants se verront offrir la décoration florale de leur habitation pour l'année prochaine.

Par la même occasion le Cercle Horticole récompensait les lauréats du concours de potager

Section de ACOZ-JONCRET

1. VERHULST Jean, SAINTHUILE Monique.

Section de GERPINNES

1. VANDENBOSCH Jean-Claude, 2. SCHITTEKATTE Gustave, 3. GASPARD André, 4. DELBART Joseph, 5. MAHY Jean, 6. MENGEOT Fernande, 7. GERMEAU Christine.

Section de LOVERVAL

1. GEONET Ernest, 2. BARBIER Roger, 3. FICHEROULLE Fernand, 4. WATHELET Edgard, 5. WILMOTTE Jacques

Section de GOUGNIES-VILLERS-POTERIE

1. HARBONNIER Jean, 2. DE SMET Jean, 3. GILLE Franz, 4. GREGOIRE Alain, 5. BAUDRY Muriel, 6. MATAGNE Joseph, 7. PHILIPPART Jacques, 8. COLLYNS Achille, 9. UVIER Alain.